

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **14 novembre 2011**

Décision n° **B-2011-2769**

commune (s) :

objet : Euronews - Convention de prêt participatif du 18 décembre 1992 - Autorisation de signer un avenant n° 2

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 7 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 novembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Bernard R.), Barge, Colin (pouvoir à M. Barral), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin, Frih (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Lebuhotel.

Bureau du 14 novembre 2011**Décision n° B-2011-2769**

objet : **Euronews - Convention de prêt participatif du 18 décembre 1992 - Autorisation de signer un avenant n° 2**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La chaîne internationale d'information Euronews implantée depuis 1993 à Ecully transférera son siège à Confluence en 2014 pour un coût d'investissement proche de 30 M€. Avec 6 millions de téléspectateurs hebdomadaires, la chaîne est largement leader en Europe, loin devant ses principales concurrentes (1,7 millions pour CNN International et 0,8 million pour BBC World). Aujourd'hui, cette entreprise en forte croissance emploie 311 permanents sur son site lyonnais et plus de 200 pigistes et intermittents.

Le Département du Rhône, la Région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine de Lyon se sont impliqués dès la naissance de la chaîne afin de lui assurer une implantation et un développement de qualité. Parmi l'accompagnement mis en œuvre, les 3 collectivités ont octroyé à Euronews, au travers de la convention du 18 décembre 1992, un prêt participatif de 1 829 388 €.

Afin de continuer à soutenir Euronews dans une nouvelle phase de croissance et de développement, et avec une volonté de renforcer l'ancrage territorial, la visibilité et la contribution de la chaîne au rayonnement de Lyon et de sa région, les 3 collectivités locales ont effectivement annoncé en 2009 leur souhait de transformer les créances liées au prêt participatif en parts au capital de la chaîne.

A ce jour, la société Euronews bénéficie effectivement d'un prêt participatif dont la créance est détenue par les 3 collectivités locales, la Région, le Département et la Communauté urbaine, d'un montant total de 1 829 388 €, et réparti à parité, soit 609 796 € pour chaque collectivité. La convention initiale prévoyait un remboursement de ce prêt les 19^e et 20^e année, soit 304 898 € (part Communauté urbaine) le 18 décembre 2011 et 304 898 € (part Communauté urbaine) le 18 décembre 2012.

Suite à la délibération n° 2009-1137 du Conseil du 30 novembre 2009, laquelle autorisait la Région à saisir le gouvernement pour autoriser les 3 collectivités à convertir ce prêt participatif en actions Euronews, un décret en Conseil d'Etat a été signé le 4 juillet 2011 autorisant les 3 collectivités à mener à bien cette opération.

Compte tenu de l'actionnariat disséminé qui doit être refondu entre plusieurs groupes d'actionnaires ainsi que la mise en place d'une nouvelle gouvernance d'entreprise, cette opération de conversion nécessite un délai de quelques mois. En effet, il convient de retravailler un nouveau pacte d'actionnaires qui devra être agréé par chacun des actionnaires et obtenir l'accord du directoire de la société Euronews d'ici l'été 2012.

Par conséquent, la société Euronews a sollicité, par courrier du 27 septembre 2011, un report du remboursement de la première échéance du prêt à la date de remboursement de la deuxième échéance *in fine* le 18 décembre 2012, ceci afin de disposer du temps nécessaire à l'étude des modalités de l'entrée au capital des 3 collectivités.

A cette fin, il est demandé au Bureau d'approuver ce report. Seule la date de remboursement de la 1ère échéance du prêt est modifiée, l'intégralité des autres dispositions de la convention du 18 décembre 1992 demeure inchangée dans l'attente de la définition du pacte d'actionnaires et des conditions d'implication de la Communauté urbaine et des 2 autres collectivités ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le report de 12 mois, soit jusqu'au 18 décembre 2012, du remboursement du montant de 304 898 € correspondant à la 1ère échéance du prêt participatif accordé à la SA Euronews,

b) - l'avenant n° 2 à la convention de prêt participatif du 18 décembre 1992 intervenant entre le Département du Rhône, la Région Rhône-Alpes, la Communauté urbaine de Lyon et la SA Euronews.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 novembre 2011.